

Les nouveautés
de la filière
laitière

Estimer le rendement en herbe valorisée au pâturage avec **HERBVALO**

Stéphanie GUIBERT
Chambre d'agriculture de la Mayenne



Recherche appliquée – les nouveautés de la filière laitière – 18 juin 2019

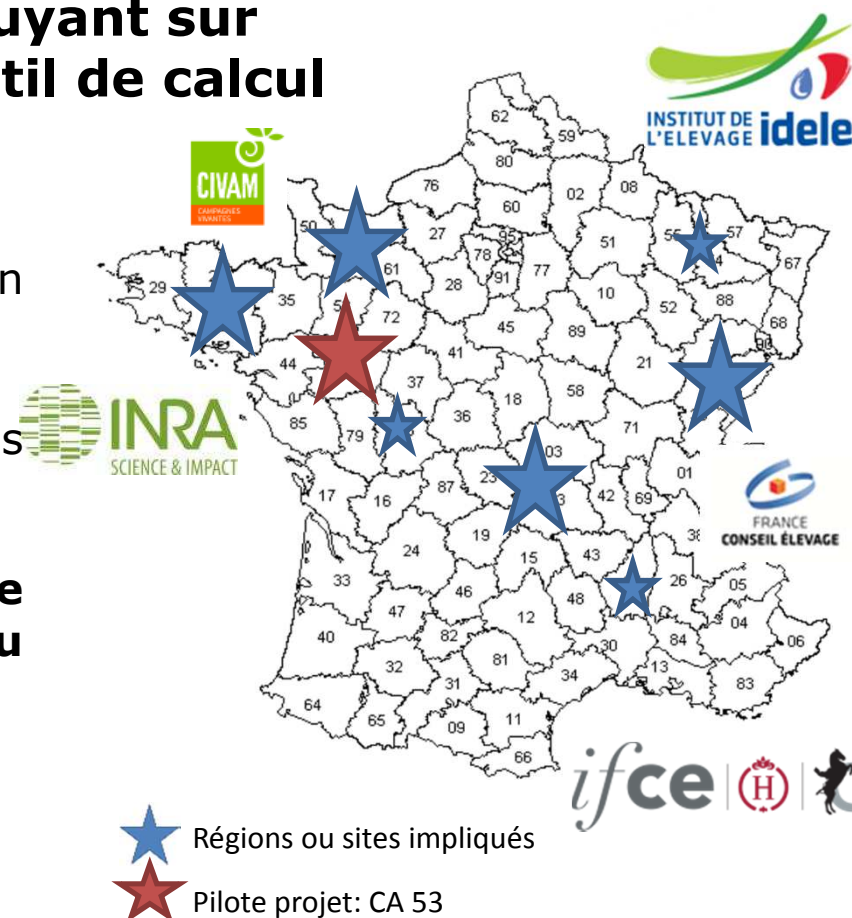
Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire et de ses partenaires.
Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.

Un projet CASDAR



Améliorer les connaissances sur l'herbe valorisée au pâturage en s'appuyant sur l'utilisation et la diffusion d'un outil de calcul

- ✓ **2018-2021**
- ✓ 300 parcelles suivies en 2018 et 2019 en fermes commerciales et expérimentales
- ✓ Quantités d'herbe produites et valorisées au pâturage
- ✓ **Quels facteurs de conduite pour une bonne valorisation de l'herbe au pâturage ?**



Recherche appliquée – les nouveautés de la filière laitière – 18 juin 2019

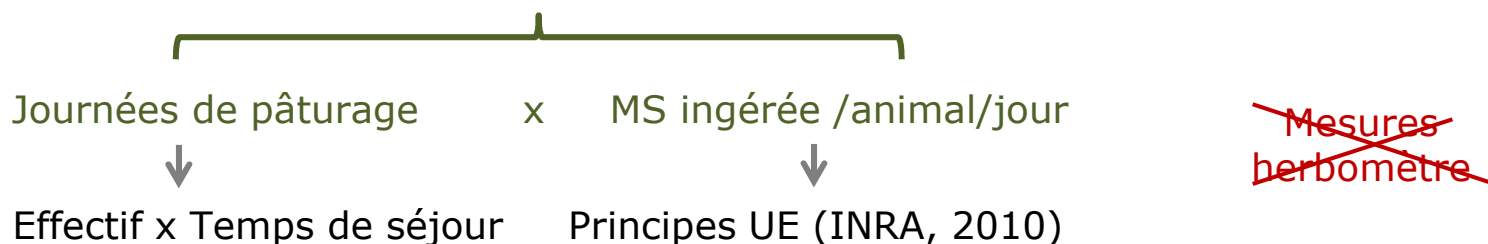
Une méthode robuste, un outil simple



- **Le principe**

➤ **Sommer le valorisé par cycle par parcelle par an (t MS/ha/an)**

Herbe valorisée = Σ herbe pâturée/passage/ha + Σ herbe récoltée/fauche/ha



~~Mesures herbomètre~~

Nombres de « rations »

Prend en compte la complémentation et les conditions de pâturage

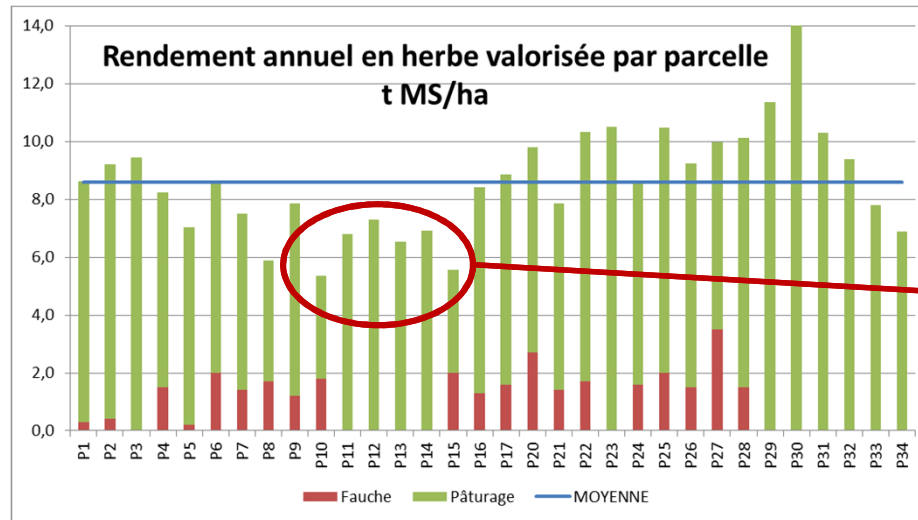


Disponibilité campagne 2020
VL, VA, caprins
À venir: OV, équins

Les résultats attendus



- **Une meilleure connaissance des parcelles**



Une grande disparité de productivité entre les prairies : de 5,4 à 14 t MS/ha

Orienter les choix de rénovation

- **Référentiel de valorisation des prairies**
- **Promouvoir l'utilisation des prairies par le pâturage**
- **Mettre en évidence les pratiques pour une bonne valorisation, quantifier les marges de progrès sur les exploitations**

Rendez-vous en 2021



Merci de
votre
attention



Des questions ?



Recherche appliquée – les nouveautés de la filière laitière – 18 juin 2019

Ce document est la propriété exclusive des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire et de ses partenaires .
Reproduction et communication à un tiers après autorisation des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire.